



Information/consultation bilan handicap 2024

Les élus du CSEC ont pris connaissance du bilan handicap 2024, du compte rendu de la commission handicap ainsi que de la note du cabinet 3E consultants.

De manière récurrente, le taux d'emploi de salariés porteurs de handicap reconnu augmente et se situe à 7,76% contre 6,92% en 2023 pour le Groupe FTV. Le taux d'emploi de France Télévisions est de 8,62% contre 7,72% en 2023. Une hausse par rapport à l'année dernière (+ 0,9 point). Pour rappel, le taux d'emploi des salariés handicapés en France ressort à 4,7% au premier semestre 2024.

Si cette dynamique est positive, l'un des freins à la déclaration pour des salariés porteurs de handicap reste notamment la crainte d'un impact sur leur carrière ou une forme de stigmatisation. Mais cette dynamique révèle les efforts de communication et d'incitation des personnes en charge du sujet au sein de France Télévisions. L'implication des RH, en particulier de la cellule handicap, est un critère essentiel.

Le taux d'emploi est de plus en plus faible à mesure que l'on s'élève dans la grille de classification. Cela est un révélateur de ces craintes : le taux d'emploi des cadres supérieurs est de 3,6% chez les PTA, 2 fois inférieur à celui des cadres, en diminution constante. Le constat est le même chez les journalistes.

L'un des objectifs de la direction est d'améliorer le taux d'emploi dans la population jeune des filiales notamment. Pour améliorer le taux d'emploi, la promotion des salariés et la communication auprès des salariés de milieu et haut de grille devraient aussi constituer un axe de travail prioritaire.

Le budget a été utilisé à près de 95% en 2024, marquant un progrès constant ces trois dernières années. Les dépenses liées au maintien dans l'emploi représentent la majorité du budget. A ce titre, le CSE central fait part de sa préoccupation quant au risque d'un budget maintenu en l'état. Malgré la volonté affichée de poursuivre les efforts en faveur de l'emploi de salariés porteurs de handicap, la structure des effectifs (âge notamment) exposera un nombre croissant de salariés à des risques liés à la pénibilité des postes, des JRI notamment. La hausse du recours aux entreprises du secteur aidé (pour 1,3 M€) est aussi un marqueur positif.

Les efforts en matière de sensibilisation et de communication : Temps du handicap, Duo Day, conférence sur les DYS et TDAH, exposition / BD sur le thème du handicap invisible, aide à la déclaration RQTH via un tutoriel vidéo, communication sur les dispositions de l'accord handicap sont à saluer, ainsi que les moyens mis en place lors de la diffusion des JO et Paralympiques de Paris 2024.

De manière générale, la politique handicap bénéficie du volontarisme de la cellule handicap, et il est probable que pour porter encore ses fruits, elle doit être reprise à l'échelle de France Télévisions de manière affirmée.



Les élus préconisent de :

- rendre encore plus visible le handicap, y compris dans les programmes ;
- sensibiliser / former les salariés / managers non porteurs de handicap à l'acceptation et l'accueil du handicap ;
- améliorer la promotion des salariés handicapés et leur représentation aux niveaux hiérarchiques supérieurs.

Le taux d'emploi de salariés porteurs de handicap peut être un sujet de satisfaction. Il reste que la prévention des risques pouvant mener à un handicap doit être regardée avec attention et améliorée avec constance. Ce qui dépasse le seul périmètre de la direction du handicap et de l'égalité professionnelle.

Avis adopté à l'unanimité des élus présents.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 7 novembre 2025